

# Atelier Sécurité sociale de l'alimentation

*Université d'été du CAC à Lille*

6 juillet 2022 – parcours d'ateliers

*Animé par Sarah Cohen d'Ingénieurs sans frontières*

Deux constats marquent la construction de cette proposition de sécurité sociale de l'alimentation :

- une dualisation du modèle agricole et alimentaire aujourd'hui qui ne permet pas la transition du système alimentaire ;
- le fait que le droit à l'alimentation est bafoué en France.

Notre système alimentaire agroindustriel dominant maximise le profit au détriment des travailleurs de toute la chaîne alimentaire, des paysan.ne.s aux distributeurs. Ce système fonctionne au détriment de l'environnement avec 21% des émissions de gaz à effet de serre qui sont dus à l'agro-industrie en France. Elle contribue à l'effondrement de la biodiversité, aux pollutions des eaux, du sol, de l'air et au manque de résilience des systèmes agricoles et d'élevage avec une perte de biodiversité des plantes et des animaux. A cela s'ajoute les effets sur la santé : les scandales alimentaires avec les intoxications mais plus largement l'obésité, le diabète, les cancers. Un chercheur de l'Inra, Anthony Fardet, donne un chiffre très parlant : 36% des décès en France seraient dû à une mauvaise alimentation essentiellement issue de l'agro-industrie.

Face à ces enjeux, l'Etat se désengage de politiques agricoles et alimentaires ambitieuses. Il reporte toute la responsabilité du système sur les citoyen.ne.s et les habitant.e.s qui sont appelé.e.s, par leur portefeuille, à choisir les bons produits pour permettre de faire cette transition sociale et environnementale du système alimentaire. Or, on se rend bien compte des limites de ce modèle là puisque tout le monde n'a pas le choix de ce qu'il mange aujourd'hui en France. 8 millions de personnes sont à l'aide alimentaire, 22% des ménages avec enfants sont en situation d'insécurité alimentaire en quantité ou en qualité, 26 millions de personnes déclarent ne pas manger ce qu'elles souhaiteraient manger.

On se retrouve face à des niches qui s'adressent à des personnes aisées, sensibilisées aux enjeux alimentaires, qui proposent des aliments bio, commerce équitable, etc. et le système agro-industriel continue d'alimenter toutes les autres personnes. A aucun moment ces niches n'auront la capacité de remettre en question ce système. D'où la nécessité de politiques publiques pour faire transiter ce régime agro-industriel dominant.

A l'autre bout de la chaîne, nous avons donc 7 millions de personnes à l'aide alimentaire qui consomment tous les invendus de l'agro-industrie. Avant la loi Garrot de 2016 de lutte contre le gaspillage, les surplus étaient détruits par l'agro-industrie et la grande distribution (et ils devaient payer des taxes) aujourd'hui c'est devenue une filière rentable de défiscalisation. Elles donnent leur surplus à l'aide alimentaire et sont défiscalisées à hauteur de 66% de leur don.

Cette loi pose toute une série de problème : elle ne répond pas à la question du gaspillage alimentaire qu'elle visait, l'effet est même inverse puisque cette surproduction devient rentable. Enfin, elle pose un problème éthique : on accepte que des personnes qui n'ont pas les moyens de se nourrir mangent les déchets et les produits que nous ne voulons plus.

Cette aide alimentaire s'accompagne de tout un ensemble de violences sur les bénéficiaires mais aussi les bénévoles qui se retrouvent face à des conflits, tensions fortes, insatisfactions, frustrations générés par ce système, que la sociologue Bénédicte Bonzi a bien décrit dans sa thèse : *Faim de droit*. Nous remettons donc en question, le positionnement politique de l'aide alimentaire et pas le travail des bénévoles, ni le fait que l'aide alimentaire, lorsqu'elle a été mise en place en 1987, devait faire face à une urgence, devenue aujourd'hui système pour assurer un droit à l'alimentation en France mais qu'en réalité elle ne le fait pas respecter. Le droit à l'alimentation n'est pas la possibilité de se nourrir avec des produits qui en plus rendent malade mais il couvre également toutes les facettes de ce droit que sont les dimensions sociales, culturelles, de plaisir...

**Comment répondre de manière conjointe et simultanée à l'ensemble de ces enjeux que sont le droit à l'alimentation, la protection de l'environnement et le droit des travailleurs du système alimentaire ?** Nous proposons de nous inspirer du système de la sécurité sociale qui, au moment de sa mise en place en 1946 par le CNR *-et jusqu'en 1967 environ-*, a permis d'assurer un droit à la santé pour tous et toutes. Il a fonctionné selon trois mécanismes : le conventionnement démocratique des produits de santé, la cotisation sociale sur la valeur ajoutée du travail et l'universalité.

Notre proposition de sécurité sociale de l'alimentation transpose ces trois piliers :

1/ L'universalité : c'est à dire qu'on ne fait pas une politique pour les pauvres comme l'aide alimentaire. Nous voulons sortir de ces logiques de stigmatisation et aussi créer un droit au même titre que le droit à la santé. Nous voulons un droit à l'alimentation pour toutes et tous, qui comprend un droit à choisir la manière dont les produits sont cueillis, transformés, distribués.

Nous proposons une somme de 150 euros par mois qui serait versé à tous les habitant.e.s de France, pas uniquement les personnes françaises. Cette somme est basée sur ce qui a été entrepris pendant le confinement, porté notamment par le Palais de la femme, qui avait remplacé l'aide alimentaire par un chèque de 5 euros par jour et par personne, ce qui amène à une somme de 150 euros par mois. Cette somme s'appuie également sur d'autres études qui estiment que la somme de 120 euros est le minimum pour avoir accès à une alimentation équilibrée.

2/ Deuxième pilier, le conventionnement démocratique : nous proposons de mettre en place des caisses locales d'alimentation, comme les caisses primaires d'assurance maladie, en lien avec les habitant.e.s qui composent ces caisses, représentent un territoire, pour pouvoir discuter ensemble, s'approprier les enjeux du système alimentaire et être en capacité de définir les critères de production, transformation, distribution, c'est à dire le conventionnement des produits alimentaires qui pourront être achetés avec l'allocation de 150 euros. Ces critères incluent des critères sociaux de conditions de travail et de rétribution des producteurs mais aussi des transformateurs et distributeurs. Ces caisses locales s'articuleraient avec une caisse nationale qui sera composée de représentant.e.s des différentes caisses locales. Elle aura pour objet d'harmoniser un certain nombre de critères qui n'ont pas de sens à être réfléchis localement comme par exemple ceux qui visent à répondre à des enjeux climatiques, de pollution des eaux, de conditions des travailleurs...

Ce travail de conventionnement et d'appropriation des problématiques du système alimentaire, contient un grand enjeu d'éducation populaire. Il faut redonner le pouvoir aux consommateurs pour qu'ils s'approprient ces enjeux, par exemple ne plus s'appeler « consommateurs » mais « mangeurs et mangeuses » ! Il faut également veiller à ce que le processus ne se fasse pas récupérer par le système, nous connaissons le lobbying puissant de l'agro-industrie. La question de la possibilité de conventionnement des moyennes et grandes surfaces risque d'émerger, aujourd'hui beaucoup d'habitant.e.s se nourrissent via ces magasins, est-ce que ces caisses locales et les habitant.e.s qui les portent vont les conventionner alors qu'ils sont des acteurs majeurs du système agro-industriel ? C'est pourquoi la question de l'éducation populaire est très importante dans cette démarche.

3/ Le troisième pilier est la cotisation sociale sur la valeur ajoutée du travail, 150 euros par personne et par mois, cela fait 120 milliards d'euros par an, soit 1/6 du budget actuel générale de la sécurité sociale et c'est le double de la branche santé.

Nous avons fait plusieurs modélisations pour voir comment mettre en œuvre cette cotisation, est-ce que cela doit être des cotisations salariales, patronales ou sur le profit, avec les avantages et les inconvénients. Par exemple, si c'est une cotisation salariale, cela impliquerait une baisse du salaire net donc il faudrait assurer une augmentation des salaires pour compenser la perte, la cotisation patronale implique un bras de fer avec le patronat...

Aujourd'hui ce projet est porté par un collectif de 14 organisations, dont Ingénieurs sans frontière Agrista, qui travaille sur ce socle commun de sécurité sociale de l'alimentation. On met également en réseau des initiatives locales qui se revendiquent de ce projet. Actuellement, une caisse d'alimentation existe déjà et d'autres sont en train de se monter, notamment une à Toulouse.

### **Ressources citées :**

- [site plateforme] AlimenTerre : <https://www.alimenterre.org/la-plateforme>
- [manifeste] Atelier paysan, « Reprendre la terre aux machines »  
<https://latelierpaysan.org/REPRENDRE-LA-TERRE-AUX-MACHINES-on-se-rencontre-pour-en-parler-et-surtout-pour>
- [livre] Bénédicte Bonzi « Faim de droit » <http://www.theses.fr/2019EHES0075>

### **Ressources ajoutées :**

- [fiche ressource civam] Sécurité Sociale de l'alimentation : <https://www.civam.org/wp-content/uploads/2021/02/FICHE-13.pdf>
- [site] Sécurité sociale de l'alimentation : <https://securite-sociale-alimentation.org>
- [livre] Manger, Plaidoyer pour une sécurité sociale de l'alimentation de Dominique Paturel et Marie-Noëlle Bertrand : <https://www.editions-arcane17.net/fr/livres/manger-plaidoyer-pour-une-securite-sociale-de-lalimentation>
- [film] La social de Gilles Perret : <https://www.lasociale.fr>